

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 14 février 2014  
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOZIN Michèle à partir de 11 h 30  
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55  
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 H 55  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 H 10  
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 H 20  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne  
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 H 10  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain  
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 H 20  
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 H 05  
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 H 05  
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 H 50  
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 H 30  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 H 35  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 H 40  
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 H 15  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Matthieu jusqu'à 10 H 15  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

### EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Restructuration de l'Hôtel de la Communauté urbaine de bordeaux. Lot n° 1 : Gros oeuvre - Etanchéité - Structure métallique. Marché n° 08-349U - Avenant n° 4.**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**Préambule**

L'hôtel de communauté a été édifié entre les années 1976 et 1978. Durant son exploitation complète, il accueillait un peu plus de 600 agents.

Dès les années 2000, des premiers signes de vétusté technologique apparaissent. La commission de sécurité émet en 2002 un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation de ce bâtiment. Une opération de restructuration complète est programmée.

Le permis de construire est déposé en juillet 2008. Il porte sur la restructuration de 45 300 m<sup>2</sup> de superficie et intègre une extension de 2 600m<sup>2</sup> du bâtiment.

Les travaux s'élevaient à 33 550 570,60 € HT, répartis en 10 lots. Les mises en sécurité génèrent une part importante de cette somme. Afin de permettre la continuité d'activité de la collectivité, les travaux sont organisés en une opération tiroir complexe. Les travaux débutent en janvier 2009.

Aujourd'hui, la fin du chantier approche. La complexité globale de l'opération, du fait de l'intervention dans un bâtiment existant, de l'évolution au fil de l'opération des exigences de sécurité ou des besoins du maître d'ouvrage, ou de la poursuite d'activité de ce bâtiment, génère des adaptations techniques. La présente délibération expose les adaptations techniques du lot 1 : Gros-Œuvre - Etanchéité - Structure métallique, qu'elle soumet pour validation dans le cadre d'un avenant n° 4.

**Présentation de l'avenant**

Par marché n° 08-349 U, le groupement conjoint DELTA CONSTRUCTION (mandataire solidaire) et SECMA BATIMENT (cotraitant) s'est vu confier par la Communauté Urbaine de Bordeaux les travaux de Gros-Œuvre - Etanchéité - Structure métallique, lot n° 1 - de la restructuration de l'Hôtel de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le montant des travaux indiqué à l'article 2 de l'acte d'engagement du marché s'élève à **7 200 000 € Hors Taxes** valeur Juin 2008.

Par avenant N°1, des prestations supplémentaires (souscription par l'entreprise Delta Construction d'un contrat de police d'assurance de garantie de responsabilité décennale complémentaire de groupe) ont été apportées au marché pour un montant de + 97 094,50 € HT (valeur forfaitaire) portant ainsi le montant du lot n°1 à **7 297 094.50 € HT** (+1,34%).

Par avenant N°2, des validations d'adaptations techniques ont été apportées au marché pour un montant de + 64 582,08 € HT (valeur forfaitaire) portant ainsi le montant du lot N°1 à **7 361 642,83 € HT** (+2,20%).

Par avenant N°3, des validations d'adaptations techniques ont été apportées au marché pour un montant de + 372 835,96 € HT (valeur forfaitaire) portant ainsi le montant du lot N°1 à **7 734 478,79 € HT** (+7,42%).

**Conformément à l'article 20 du code des marchés publics le présent avenant n°4 a pour objet la prise en compte des adaptations techniques rendues indispensables dans le cadre de l'avancement du chantier.**

Les adaptations techniques apportées au présent marché ciblent à la fois des prescriptions de sécurité et de fonctionnalité.

Les travaux modificatifs sont détaillés ci-dessous et font l'objet du présent avenant n°4.

Il est nécessaire de créer trois locaux maçonnés au niveau -3, dans l'optique d'accueillir des équipements techniques ou d'entretien.

Les locaux créés sont les suivants :

- Local «gaine de soufflage et reprise»,
- Local «électricité TD 1»,
- Local «entretien» créé dans «sas» actuel noyau nord

Le montant en plus-value de ces travaux s'élève à + 8 205,75 € HT

Afin d'éviter la pose de poteaux de soutien sous l'escalier monumental de l'atrium et faciliter ainsi le passage des personnes autour de cet objet, notamment dans le cadre des manifestations de très fortes affluences, les architectes ont proposé de complexifier la structure permettant de reprendre les poids en porte à faux. Cette modification permet d'assurer une meilleure sécurité autour de l'escalier et d'en améliorer l'esthétisme. Les emmarchements ont par ailleurs été renforcés pour assurer un fort trafic de personnes. Le montant comprend notamment :

- Ajout de poteaux entre dalle de chaque niveau,
- Ossatures complémentaires pour gardes corps en treillis,
- Modification du type de marche bois,
- Fourniture et pose de plinthes bois.

Le montant en plus-value de ces travaux s'élève à + 47 740,00 € HT

A la demande du bureau de contrôle, les gaines techniques du noyau nord initialement bardées recevront un traitement Coupe Feu. Pour ce faire des travaux complémentaires d'élévations maçonnées au niveau R 0 sont nécessaires.

Le montant en plus-value de ces travaux s'élève à + 4 248,50 € HT

Afin de conserver la pénétration de lumière naturelle dans la salle au 3<sup>ème</sup> étage il est nécessaire de remplacer le puits de jour existant situé en toiture terrasse de l'ancien plateau président. Conformément à la demande du maître d'ouvrage et après travaux de dépose, l'entreprise fournira et posera un double dôme circulaire avec un classement au feu M2.

Le montant en plus-value de ces travaux s'élève à + 641,65 € HT

Suite aux travaux de démolition sur les revêtements de sol de la salle des commissions réunies et du salon d'honneur situés au rez-de-chaussée, il est nécessaire de reprendre la planéité du sol existant. Suite au décapage de ces zones, il a été constaté que le support béton n'était pas parfaitement de niveau. La prestation consiste donc à :

- Comblent les décaissés ponctuels au droit des anciens murs rideaux,
- Ragréer l'ensemble pour uniformiser après comblement des décaissés.

Le montant en plus-value de ces travaux s'élève à + 10 420,00 € HT

Le «hall d'entrée et le local «PC sécurité» ont entièrement été revus suite aux travaux de repose des gardes corps béton au niveau R0. La mise en place des nouveaux gardes corps béton a engendré des modifications sur la structure béton du hall d'entrée. Il est nécessaire de rajouter un faux plafond Coupe Feu dans la zone «PC Sécurité» suite à la demande du bureau de contrôle pour isoler ce local du «hall d'entrée».

Le montant en plus-value de ces travaux s'élève à + 3 640,00 € HT

Suite à une modification du traitement de façade initialement prévu en panneau sandwich, il est nécessaire d'isoler par l'extérieur la façade du socle côté escalier A.

Le montant en plus-value de ces travaux s'élève à + 5 705,00 € HT

Suite à des modifications de cloisonnements et d'habillage du local «PC Autocom» il est nécessaire de créer un plafond Coupe Feu 2 heures dans ce local.

Le montant en plus-value de ces travaux s'élève à + 12 070,20 € HT

Il est indispensable de réaliser des travaux de réfection d'étanchéité au droit des naissances EP (eaux pluviales) existantes de la toiture terrasse du socle. En effet, les naissances existantes sont particulièrement dégradées et des fuites sont apparues. Le remplacement s'avère indispensable.

Le montant en plus-value de ces travaux s'élève à + 6 734,52 € HT

Il est nécessaire de supprimer la protection d'étanchéité des bassins périphériques à la «salle du conseil» au R0 initialement prévu en cailloux. L'étanchéité des bassins sera réalisée par une géo-membrane noire qui ne nécessite pas la mise en place d'une protection lourde. L'entreprise a donc chiffré la suppression de cette protection en moins-value.

Le montant en moins-value de ces travaux s'élève à - 4 644,03 € HT

L'ensemble des travaux supplémentaires de l'avenant n° 4 prévus au présent marché s'élève à **+ 102 856,56 €HT valeur juin 2008**

Le marché de travaux du groupement conjoint DELTA/SECMA s'élève ainsi, après avenant n° 4, à 7 837 335,35 € HT, soit une augmentation globale de 8,86 % sur le montant du marché initial.

Le présent avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres en date du 05 février 2014 et a recueilli un avis favorable.

Au niveau de l'ensemble des lots de l'opération de restructuration, le montant global des modifications par avenant s'élève à 1 903 609,00 € HT. Le montant correspondant a une augmentation globale de 5,67 %. Il reste cohérent avec le budget aléas prévue sur cette opération. L'autorisation de programme planifiée sur cette opération permet le financement de cet avenant.

Il apparaît dès lors nécessaire :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 4 à intervenir.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code des Marchés Publics,

**Vu** la délibération N° 2008/0077 en date du 22 février 2008 autorisant la signature du marché avec le groupement conjoint DELTA (mandataire) / SECMA (cotraitant) pour un montant de 7 200 000,00 € HT.

**Vu** le marché initial n° 08349U notifié le 28 novembre 2008.

**Vu** le projet d'avenant cité ci-dessus mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**ENTENDU le rapport de présentation,**

## **CONSIDERANT**

Que l'intérêt de cet avenant est majeur dans la bonne réalisation du chantier de la restructuration de l'hôtel communautaire,

Que cet avenant n'a ni pour objet, ni pour effet de bouleverser l'économie générale du marché.

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1 :**

Les termes du projet d'avenant n° 4 relatif au marché n°08349U (Lot 1 : Gros-Œuvre - Étanchéité - Structure métallique) ci-annexé sont approuvés.

### **ARTICLE 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant avec le groupement d'entreprises DELTA/SECMA.

### **ARTICLE 3 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte administratif nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **ARTICLE 4 :**

La dépense résultant de la présente délibération sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice 2013, chapitre 23, fonction 0200, compte 2313 GD20 Programme GB03.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
19 FÉVRIER 2014**

**PUBLIÉ LE : 19 FÉVRIER 2014**

Mme. MICHÈLE ISTE